



Familles contre décisions des enfants majeurs.

Par Visiteur

Mes parents désapprouvent la relation que nous avons mon copain et moi et cherchent à nous séparer. Nous sommes majeurs et pour ma part, toujours étudiante et dépendante financièrement. Nous avons depuis bien longtemps quitté nos parents. Je ne sais pas s'il y a un recours possible à notre situation. Mais la pression est importante des deux côtés pour que l'un ou l'autre mette fin à cette relation.

J'aimerais connaître les recours juridiques à cette situation. Que pouvons-nous faire pour que nos parents ne se mêlent plus de nos vies privées?

Par Visiteur

Bonjour Madame

Etant donné que vous êtes tous les deux majeurs, vos parents ne peuvent s'opposer à votre vie en couple.

Malheureusement il n'y a aucun recours. Cela relève simplement de vos relations familiales. Tant qu'il n'y a pas d'agression ou de menaces ou d'insultes, rien ne peut être fait.

Cordialement

Par Visiteur

Si mes parents décident de me couper les vivres alors que je suis toujours étudiante et que j'ai moins de 25 ans, y'aura-t-il un recours juridique alors?

Merci de vos réponses que je ne pensais pas aussi rapide.

Cordialement.

Par Visiteur

Bonjour Madame

Si mes parents décident de me couper les vivres alors que je suis toujours étudiante et que j'ai moins de 25 ans, y'aura-t-il un recours juridique alors?

Oui vous pourrez saisir le juge aux affaires familiales qui étudiera votre demande au regard de vos besoins et des ressources de vos parents.

Cordialement